

Arrêté du 06 avril 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte départementale de l'Aveyron

**Division des Moyens
et des Enseignants du
privé**
DIME-Privé

Affaire suivie par :
Christel Lombard
Cheffe de division

Tél : 05 67 76 53 84
Mél : [ia12-dime-
privé@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-dime-privé@ac-toulouse.fr)

279 Rue Pierre Carrère
12031 RODEZ

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Aveyron,

Vu l'article R. 914-5 du code de l'éducation ;

Arrête :

Article 1er - En application de l'article R. 914-5 du code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission consultative mixte départementale **de l'Aveyron de l'académie de Toulouse** sont ainsi fixées : 316 agents représentés dont 295 femmes soit 93,35 % et dont 21 hommes soit 6,65 %.

Article 2 :

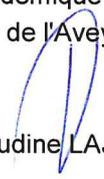
Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 3 :

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch, et à la D.S.D.E.N de l'Aveyron ainsi que sur les sites internet de l'académie de Toulouse et la DSDEN de l'Aveyron.

A Rodez, le 05 avril 2022

Pour le recteur, et par délégation,
L'inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'Éducation nationale de l'Aveyron


Claudine LAJUS